

recherches de stages à l'étranger

Document libre destiné à l'information des étudiants sur les opportunités apportées par un stage à l'étranger. librement modifiable et diffusable.

I-bénéfices apportés par le stage.

Expérience - acquis linguistiques - qualités recherchés par les employeurs - Les candidats dotés d'une expérience professionnelle à l'étranger sont indéniablement valorisés et convoités par les recruteurs puisqu'une telle expérience témoigne de votre ouverture d'esprit, maturité, autonomie et adaptabilité.

II-destinations

Irlande; USA, Royaume-unis, Australie, Canada, Nouvelle-Nouvelle-Zélande (toutes les possibilités restent envisageables, des coûts très différents peuvent être impliqués).

III-calendrier

----->récupérer calendrier stages bts

IV-procédés d'obtention d'un stage

En autonomie

contacts professionnels (liste non exhaustive qui ne demande qu'à être allongée...)

programmes d'échanges européens ou mondial

ERASMUS:

Qui peut partir et comment ?

vous êtes inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur durant l'année de mobilité
vous possédez la nationalité d'un des 31 pays participant, une carte de résident valable 10 ans ou le statut de réfugié politique ou d'apatride
Prenez contact avec le service des relations internationales de votre établissement pour connaître les établissements partenaires de votre établissement. Renseignez-vous entre 1 an et 6 mois avant votre date escomptée de mobilité.

Selon quelles modalités ?

Chaque établissement définit ses procédures et son calendrier (l'agence nationale ne prend en compte aucune candidature individuelle d'étudiant) et :

- met en œuvre la procédure de reconnaissance académique

- organise si elle le souhaite, une préparation linguistique des candidats et prend les inscriptions pour des cours de langue intensifs dans certains pays d'accueil
- diffuse des informations sur les universités d'accueil et leurs programmes
- propose une assistance technique et pratique (conseils, aide au logement par exemple)
- assure le suivi des personnes ayant bénéficié de la mobilité et exploite ces informations.

Le stage en entreprise :

Vous pouvez partir en stage dès la première année d'études universitaires, et jusqu'au doctorat.

Votre stage dans une entreprise européenne, d'une durée de 3 à 12 mois, se déroule sur le principe de la reconnaissance de la période effectuée dans l'entreprise d'accueil. Avant votre départ, vous signerez une convention de stage.

Si vous suivez une formation courte (type BTS ou DUT) en deux ans après le baccalauréat, votre stage pourra être plus court et s'inscrire dans une période de 2 semaines minimum à 12 mois. Votre demande de bourse de stage Erasmus ne peut être retenue que si votre établissement reçoit des financements de l'agence nationale.

Quel est le soutien financier ?

L'allocation de mobilité est destinée à couvrir les frais supplémentaires occasionnés par le séjour à l'étranger et non pas les frais supportés normalement dans l'université d'origine. Un étudiant Erasmus reçoit une allocation de 120 euros en moyenne par mois de mobilité d'études et de 500 euros en moyenne par mois de mobilité de stage. Un complément de 600 euros pour la totalité du séjour est attribué aux étudiants originaires des DOM/TOM.

Des compléments à cette allocation peuvent être apportés par les collectivités territoriales, par les ministères de tutelle, parfois par l'établissement d'origine. L'attribution de l'allocation Erasmus n'est pas automatique et il est possible de bénéficier du statut Erasmus sans pour autant être allocataire.

Le statut d'étudiant Erasmus, pour le séjour d'études, dispense du paiement des droits d'inscription dans l'établissement d'accueil, les droits étant acquittés dans l'établissement d'origine.

Grâce a un organisme commercial :

Certaines entreprises fournissent un service de placement aux étudiants à la recherche d'un stage, rémunéré ou non, à l'étranger. Les liens vers le site internet de certaines d'entre elles sont fournis avec ce document. Ces entreprises fournissent souvent plusieurs type de services. pour les stages ont distingue deux formules différentes:

-formules placement: l'organisme s'engage, en plus de délivrer les visas et les pièces administratives nécessaire, à placer le demandeur de stage dans une entreprise de son domaine grâce a ces contacts dans le pays hôte. coût très élevé (souvent plus de mille euros)

-formules "liberté": l'organisme s'engage à délivrer les pièces administratives nécessaire au départ et fournis un suivi de l'étudiant sur place grâce à des entretiens dans les agences locales pour suivre sont évolution et l'aider dans sa vie à l'étranger (également dans la formule placement).

liste d'organismes de placements: <http://www.loffice.org/sejours-individuels-jobs-stages.php>

V-ressources et aides communautaires

Quelles aides financières ?

* La bourse communautaire ERASMUS est une aide incitative réservée aux étudiants ERASMUS. L'attribution n'est pas automatique et dépend de l'équilibre à assurer entre les pays et les différentes filières d'études, ainsi que de l'enveloppe financière attribuée à la France. La demande de cette bourse doit être effectuée auprès de votre établissement.

* Un complément Erasmus et/ou, une "bourse de mobilité" réservée aux étudiants boursiers peut être demandé à votre université. Ces 2 aides sont financées par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche.

* Des aides existent aussi au niveau des collectivités territoriales, en particulier votre Conseil régional et même votre Conseil général.

Dans tous les cas, un étudiant français qui poursuit ses études dans un des pays du Conseil de l'Europe conserve le bénéfice de la bourse d'enseignement supérieur qui lui est attribuée en France, sur le fondement de critères sociaux.

Où se renseigner ?

* Adressez-vous au responsable des relations internationales de votre établissement. Un séjour d'études Erasmus s'inscrit obligatoirement dans le cadre d'échanges entre établissements, et votre université devra vous sélectionner.

* Le délégué académique aux relations européennes et internationales (Dareic) vous renseignera également sur les programmes de coopération bilatérale existant dans l'académie.

* Vous trouverez également des conseils utiles sur le site de la Commission européenne.

VI-Formalités administratives:

VII- Liens et renseignements utiles:

AQUARIUS PLACEMENT EN STAGE Consultez tous nos programmes www.aquariusabroad.org
pour toute demande d'informations info@aquariusabroad.org
ou par téléphone au 01 42 87 49 78

http://www.onisep.fr/onisep-portail/portal/media-type/html/group/gp/page/interieur.espace.listeDocs.sommaire/js_peid/InitInterieurEspaceListeDocsSommaire/js_peid/ListeDocs?espaceDoc=91&codeSelectionne=91

A.F.S.T.E. (Association française pour les stages techniques à l'étranger)

Agence Socrates / Léonardo Da Vinci
Parc de Saint Cloud – Avenue de la grille d'Honneur – Pavillon de Valois – 92211 Saint Cloud
Tél : 08.00.94.14.00

http://www.studyrama.com/article.php3?id_article=13380

http://www.e-s-e.fr/lgfr_dossier3_stalistedesecolesenangleterre.html

comment travailler a l'etranger.

<http://www.egide.asso.fr/fr/services/actualites/lettre/L21/travailler21.jhtml>

assurance complementaire: <http://www.mondial-assistance.fr/fr/individuals/products/study.htm>
